Territoire de BELFORT

Objet de la délibération

N° 2023-74

Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de la Ville de Belfort : Budget Principal, budget annexe du CFA et budget du lotissement du secteur Dorey

République Française

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU MARDI 4 JUILLET 2023

Le 4 juillet 2023, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Pierre-Jérôme COLLARD, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Christiane EINHORN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Samuel DEHMECHE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Joseph ILLANA, Mme Marianne DORIAN, M. David DIMEY, M. Romuald ROICOMTE, M. François BORON, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY.

Etaient absents :

M. Bouabdallah KIOUAS - mandataire : M. Sébastien VIVOT Mme Claude JOLY - mandataire : Mme Christiane EINHORN

Mme Loubna KETFI-CHARIF - mandataire : M. Jean-Marie HERZOG

M. Loïc LAVAILL - mandataire : M. Tony KNEIP

Mme Mathilde REGNAUD - mandataire : Mme Annie BAULAY M. Florian CHAUCHE - mandataire : M. René SCHMITT

M. Christophe GRUDLER - mandataire : Mme Marie-José FLEURY

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Jacqueline GUIOT

Secrétaire de séance : M. Joseph ILLANA

むむめ

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h35.

CONSEIL MUNICIPAL du 4 juillet 2023



DELIBERATION N° 2023-74

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/RB/CN/VB

Code matière : 7.1

Objet:

Adoption du Budget Supplémentaire 2023 de la Ville de Belfort : Budget Principal, budget annexe du CFA et budget du lotissement du secteur Dorey

Le budget supplémentaire qui vous est présenté a pour fonction :

- De constater la reprise des résultats de l'exercice antérieur tels qu'ils figurent dans la délibération d'affectation des résultats.
- De constater le report en dépenses et en recettes des inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause, telles qu'elles apparaissent dans le compte administratif 2022,
- D'ajuster les inscriptions du budget primitif,
- D'inscrire enfin de nouvelles opérations.

Vous trouverez en annexe une synthèse des principales propositions d'ouvertures ou de modification des crédits, ainsi que les subventions attribuées aux associations.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M57.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

- **D'adopter** le budget supplémentaire 2023 de la ville de Belfort : budget principal, budget annexe du CFA et budget annexe du lotissement secteur Dorey.
- **D'adopter** la reprise des provisions pour risques juridiques sur le budget principal pour 9 000 € (neuf mille euros).
- **D'approuver** le versement des nouvelles subventions figurant dans le présent rapport et ses annexes, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,
- **D'autoriser** M. le Maire, ou son représentant, à signer un avenant ou à conclure avec les associations concernées les conventions d'objectif et de moyens.

Pour	34	
Contre	0	
Suffrages exprimés	34	
Abstentions	8	Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, Mme Marie-José FLEURY, M. Christophe GRUDLER.
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 4 juillet 2023 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme Le Maire de Belfort et par délégation Le Directeur Général des services,

Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage Affiché le : 10 juillet 2023

Date de télétransmission : 10 juillet 2023

Identifiant de télétransmission: 090-219000106-

20230704-lmc121157B-BF-1-1

Synthèse du budget supplémentaire 2023 de la ville de Belfort

Le budget supplémentaire 2023 est un budget correctif, intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2023, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il intègre budgétairement la reprise des résultats du compte administratif 2022.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 5 259 625,89 € est inscrite en recette comme résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire présentent des inscriptions nouvelles à hauteur de + 216 K€.

Elles correspondent notamment à :

- ➤ Un ajustement des recettes provenant de la fiscalité locale pour 228 K€ suite aux dernières notifications réceptionnées.
- ➤ Une augmentation de la taxe sur l'électricité de + 176 K€ compte tenu du niveau des recettes notifiées sur l'exercice et du changement des modalités de calcul et de versement introduites par l'Etat pour cette taxe.
- > Une baisse de la Dotation Forfaitaire (DGF) de 60 K€ et de la Dotation Nationale de péréquation de 7 K€.
- Une hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de + 166 K€ par rapport aux prévisions.
- ➤ Une évolution de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour + 5 K€.
- Une participation de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) pour l'entretien des Points d'Apports Volontaires (PAV) pour + 62 K€.
- ➤ Des subventions pour la mise en place du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) : + 59 K€ dont :
 - o + 14 K€ du Fonds de dotation Paris 2024.
 - + 22 K€ de l'Etat dans le cadre du programme « Cités éducatives ».
 - + 23 K€ de la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB) dans le cadre du programme « Génération Vélo ».
- Le solde de la subvention versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'installation du centre de vaccination COVID pour + 56 K€.
- > Une subvention de + 35 K€ du Conseil Régional pour l'organisation de la 20e étape du Tour de France 2023.
- ➤ Une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre du Contrat Local d'Education Artistique et culturelle (CLEA) pour + 5 K€.
- Un ajustement des recettes issues des flux avec le budget de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) pour - 52 K€.

1.3 Dépenses réelles de fonctionnement (hors subventions aux associations et charges de personnel)

Les charges réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire augmentent de + 894 K€.

Les charges à caractère général (chapitre 011) progressent de + 652 K€ correspondant aux :

- Des dépenses liées à l'inflation et à l'augmentation du coût des fournitures et prestations pour + 203
 K€
 - Les primes d'assurance pour + 113 K€.
 - Les dépenses relatives à l'organisation du FIMU pour + 50 K€.
 - Les dépenses liées au Mois givré pour + 10 K€ suite à l'augmentation des prix des marchés d'animations (la Taverne et parade de Givrou et la Maison du Père Noël).
 - Les frais de transports des élèves dans les structures sportives pour + 5 K€.
 - Les frais d'incinération des déchets pour + 5 K€ et de traitement des balayures pour + 10 K€ et l'achat de sacs de propreté canine pour + 4 K€.
 - Les dépenses liées au stationnement pour + 6 K€ (achat de fournitures dont tickets parking, papier FPS, redevance versée à Agence nationale de traitement automatisé des infractions).
- Les dépenses liées à l'organisation de la 20e étape du Tour de France 2023 qui se déroulera le samedi 22 juillet 2023 à Belfort pour + 110 K€.
- Les frais d'entretien des locaux pour + 67 K€ suite à l'augmentation du nombre de locaux et du coût du nouveau marché.
- Des frais de gardiennage pour + 53 K€ afin de remplacer les agents titulaires du COCS (centre opérationnel de commandement et supervision).
- Les locations de salles de l'Atria pour + 35 K€.
- Les dépenses relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la Ville et définir un préprogramme sur 2 immeubles situées Avenue Jean Jaurès pour + 25 K€.
- Les dépenses relatives à la mise en place du dispositif « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) pour + 22 K€ (transports, matériels pédagogiques, casques, supports vélos, prestations…). Ces dépenses bénéficieront de financement (cf point 1.2 recettes de fonctionnement).
- ➤ Une étude technique et sociale de la copropriété située au 1 Avenue Wilson et 25-27 Rue Stractman dans le cadre de l'arrêté de péril pour + 20 K€.
- Les frais de nettoyage et d'évacuation des locaux commerciaux acquis par la Ville pour + 10 K€.
- > Des dépenses relatives au fonctionnement de la Police Municipale pour 30 K€.
- Les dépenses liées à l'attractivité commerciale pour + 13 K€ : Achat de données dans le cadre du dispositif d'analyse du flux piétons (+ 11 K€), reconduction du contrat Ma Ville Mon Shopping (+ 2 K€).
- Les dépenses relatives à l'élaboration du règlement local de publicité (RLP) et la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour + 11 K€.
- Les dépenses du service jeunesse pour + 8 K€ avec les prestations des centres de vacances (+ 5 K€) et des associations d'étudiants (+ 3 K€).

Les charges de gestion courante (chapitre 65) hors subventions aux associations augmentent de + 242 K€.

Elles correspondent principalement à :

- Des indemnisations liées aux marchés publics destinée à compenser les surcoûts non prévus aux contrats initiaux en raison de la crise sanitaire pour un montant prévisionnel de + 105 K€.
- L'ajustement de la participation complémentaire au SMGPAP de + 109 K€ au titre de l'année N-1.
- Des remboursements des taxes foncières lors des acquisitions immobilières pour + 50 K€.
- L'ajustement de la participation au syndicat de la fourrière pour 44 K€.

Des redéploiements de crédits depuis le chapitre 011 vers le chapitre 65 pour **22 K€** pour financer la subvention à l'Association Beyrut & Beyond dans le cadre du projet de coopération culturelle avec le Liban (cf point 1.5.3 subventions aux associations).

Ces derniers mouvements ne modifient pas les masses budgétaires.

1.4 Dépenses de personnel

Les charges de personnel inscrites au budget supplémentaire s'ajustent prévisionnellement à + 734 K€.

Cette hausse est principalement due :

- A l'augmentation des frais de personnel pour tenir compte de l'impact de l'évolution du salaire minimum pour + 650 K€.
- A l'ajustement des dépenses issues des flux avec le budget de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) pour + 64 K€.
- ➤ Au remplacement des agents d'entretien par du personnel issu des associations d'insertion suite à l'absentéisme constaté pour + 20 K€.

1.5 Subventions versées aux associations

Les modifications budgétaires apportées sont des demandes nouvelles non financées par les enveloppes à affecter votées au budget primitif 2023 pour + 40 919 €.

1.5.1 <u>Dépenses nouvelles :</u>

- Direction des sports : + 15 000 €
 - ➤ Subvention de 15 000 € à l'association Belfort Aire Urbaine Handball (BAUHB).
- Direction du développement touristique et commercial : + 5 000 €
- ➤ Abondement de + 5 000 € de l'enveloppe pour les reversements des droits de place pour l'organisation de la braderie du centre-ville les 9 et 10 juin 2023 à l'Association « Les vitrines de Belfort ».
- Direction de l'Action Culturelle : + 18 475 €
 - Subvention de 3 475 € à l'Association Cinéma d'Aujourd'hui pour la mise à disposition du personnel de la Ville pour le festival EntreVues.
 - Subvention complémentaire de 15 000 € à l'Association Bonus Track pour l'organisation des Mercredis du Château.
- Direction de la Politique de la Ville : + 2 444 €
 - Subvention de 2 444€ à la Maison de Quartier du Centre-Ville pour le financement du poste de direction.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

1.5.2 Attribution des enveloppes à affecter votées lors du budget primitif :

Des crédits ont été prévus au BP 2023 afin de soutenir des projets présentés en cours d'année par les associations. Le disponible globalisé sur ces crédits permet le financement des dépenses suivantes :

- Subvention de 6 000 € à l'Association Belfort Auto Rétro pour l'organisation du Festival Auto Rétro.
- > Subvention de 3 750 € à l'Association Cafarnaum.
- > Subvention complémentaire de **3 000 €** à l'Association Livres 90 pour l'organisation du salon des auteurs.
- > Subvention de **1 500** € à l'Association Sourire et Solidarité dont 1 000€ pour le fonctionnement de l'Association et 500 € pour l'organisation de projets.
- ➤ Subvention de 1 500€ à l'Association Amitié Franco Serbe pour le projet de création d'une classe folklorique.
- Subvention de 250 € à l'Union Nationale des Anciens Combattants pour le fonctionnement de l'Association.

L'affectation des subventions ci-dessus doit être approuvée via le présent rapport.

1.5.3 Subventions votées au Conseil Municipal du 16 mars 2023 :

- Aide exceptionnelle de + 5 000 € aux populations de Turquie et de Syrie frappées par le séisme du 6 février 2023 (Délibération 2023-7 du 16/03/2023).
- Subvention de + 22 000 € à l'Association Beirut & Beyond International Music Festival dans le cadre de la coopération culturelle avec la Ville de Tripoli (Délibération 2023-23 du 16/03/2023 et redéploiement de crédits depuis le chapitre 011).

1.6 Provisions pour risques et charges :

Il est proposé la reprise d'une provision pour risques concernant les contentieux juridiques pour un montant de 9 000 € dans le cadre du contentieux avec les Francas.

1.7 Equilibre de la section de fonctionnement

d'investissement

Total des dépenses de fonctionnement	1 696 030,00 €
Dépenses d'ordre au sein de la section de fonctionnement	0,00€
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 696 030,00 €
Total des recettes de fonctionnement	5 485 053,89 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	5 259 625,89 €
Recettes d'ordre au sein de la section de fonctionnement	66,00€
Recettes réajustées ou nouvelles	225 362,00 €

Autofinancement dégagé au profit de la section

3 789 023,89

2- Section d'investissement

2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 1 187 317,56 € est inscrite en recette comme résultat (excédent) d'investissement reporté (ligne 001). La somme de 9 129 069,11 € en recette d'investissement permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser en dépense et en recette.

2.2 Recettes réelles d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire augmente de + 1,2 M€ et correspond à :

- > Des subventions perçues pour + 473 K€:
 - + 100 K€ pour la modernisation de l'éclairage public (financement de l'Etat dans le cadre du Fonds vert).
 - + 112 K€ de l'Etat dans le cadre de la DSIL :
 - + 72 K€ pour la modernisation du chauffage de la Cathédrale St Christophe.
 - o + 20 K€ pour la modernisation de l'éclairage public du stade des 3 Chênes.
 - o + 20 K€ pour l'isolation des combles de l'école Dreyfus Schmidt.
 - + 173 K€ de l'Agence de l'Eau pour Gestion des eaux pluviales dans le cadre du réaménagement de la Place de la République.
 - + 89 K€ de la Région Bourgogne Franche-Comté pour les travaux de restauration des remparts de la Citadelle.
- → + 700 K€ de produits de cession se rapportant aux ventes déjà réalisées à la date de rédaction du présent rapport.
- → 41 K€ pour les frais de consignation pour droit à préemption pour les biens situés 23 Rue de Ferrette.

2.3 Dépenses réelles d'investissement

Hormis des écritures comptables règlementaires (financement du budget Dorey et cessions de terrains à l'euro symbolique), **pour + 967 755,38 €**, il n'est pas proposé d'inscriptions supplémentaires pour les dépenses d'investissement.

2.4 Subventions versées aux Associations

Une subvention de 900 € en faveur du Bridge Club de Belfort pour l'acquisition d'un écran vidéo.

L'affectation de cette subvention doit être approuvée via le présent rapport.

3- Opérations d'ordre

Opérations de transfert entre sections :

Une somme de 66 € est inscrite en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement afin de constater les reprises sur amortissements des biens amortis *au prorata temporis* en 2022 et ayant fait l'objet d'une annulation totale en 2023.

Opérations au sein de la même section :

Une somme de **7 937 €** est inscrite en dépenses et en recettes de la section d'investissement. Il s'agit d'opérations patrimoniales d'acquisition à titre gratuit ou de cessions à l'euro symbolique et neutre budgétairement :

- Cession terrains de voirie Rue de la Paix pour 5 037 €.
- Cession d'une emprise de terrain 37 Avenue Jean Jaurès pour 900 €.
- Acquisition mur de soutènement Rue de l'As de Carreau pour 2 000 €.

4- Equilibre de la section d'investissement

Besoin de financement	-4 041 783,51 €
Total des dépenses d'investissement	14 448 443,85 €
Dépenses reportées	13 480 688,47 €
Dépenses d'ordre au sein de la section investissement	8 003,00 €
Travaux en régie	0,00 €
Reprise du déficit 2022	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	959 752,38 €
Total des recettes d'investissement	18 490 227,36 €
Recettes reportées	3 164 301,80 €
Résultat d'investissement reporté 2022	1 187 317,56
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	3 789 023,89 €
Recettes d'ordre au sein de la section investissement	7 937,00 €
Affectation des résultats 2022	9 129 069,11
Cessions	698 700,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	513 878,00 €

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une baisse du recours prévisionnel à l'emprunt de - 4 041 783,51 € € par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.

Synthèse du budget supplémentaire 2023 du CFA

1 - Section de fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 3 513 712,00 € est inscrite en recette comme résultat de fonctionnement reporté (ligne 002).

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Aucun ajustement des recettes réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

1.3 Dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget supplémentaire est de + 2 K€.

Ces dépenses concernent principalement :

- La surveillance des bâtiments pour + 1 K€.
- Le versement d'une participation complémentaire au SMGPAP de + 1 K€.

2- Section d'investissement

2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 47 367,54 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001). La somme de 81 151,64 € en recette d'investissement permet de couvrir le déficit d'investissement après constatation des restes à réaliser en dépense et en recette.

2.2 Recettes réelles d'investissement

Aucun ajustement des recettes réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

2.3 Dépenses réelles d'investissement

Le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget supplémentaire est de + 3,5 M€ afin de préfigurer le lancement d'études et de travaux lourds sur la structure des bâtiments (toiture, façades, fenêtres) pour renforcer ses performances énergétiques, ainsi que sur les équipements pédagogiques. Le niveau de recettes du budget CFA permettra la réalisation de travaux lourds qui se réaliseront sur plusieurs exercices.

3- Opérations d'ordre

Opérations de transfert entre sections :

Une somme de **19** € est inscrite en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement afin de constater les écritures de régularisations des amortissements 2022 des biens supprimés de l'inventaire.

Une somme de **18 K€** est inscrite en recettes d'investissement et en dépenses de fonctionnement pour constater les écritures comptables des amortissements 2023 (écritures complémentaires).

4- Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Régularisations amortissements (ordre)	19 236,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2022	3 513 712,00 €
Total des recettes de fonctionnement	3 532 948,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	2 553,00 €
Dépenses d'ordre	18 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	20 553,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	3 512 395,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0.00 €
,	,
Affectation des résultats 2022 Recettes d'ordre	81 151,64 € 18 000,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	3 512 395,00 €
Résultat d'investissement reporté 2022	0,00 €
Recettes reportées	28 714,74 €
Total des recettes d'investissement	3 640 261,38 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	3 511 159,00 €
Reprise du déficit 2022	47 367,54 €
Régularisations amortissements (ordre)	19 236,00 €
Dépenses reportées	62 498,84 €
Total des dépenses d'investissement	3 640 261,38 €
Besoin de financement	0,00 €

Synthèse du budget supplémentaire 2023 Lotissement secteur Dorey

1 - Section de fonctionnement

1.1 Reprise des résultats

Aucun résultat de fonctionnement n'est dégagé au compte administratif 2022.

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Aucun ajustement des recettes réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

1.3 Dépenses de fonctionnement

Aucun ajustement des dépenses réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

2- Section d'investissement

2.1 Reprise des résultats

Suite à la délibération d'affectation des résultats, la somme de 959 752,38 € est inscrite en dépense comme résultat (déficit) d'investissement reporté (ligne 001).

2.2 Recettes réelles d'investissement

Aucun ajustement des recettes réelles de fonctionnement n'est prévu au budget supplémentaire.

2.3 Dépenses réelles d'investissement

Aucun ajustement des dépenses réelles d'investissement n'est prévu au budget supplémentaire.

3- Opérations d'ordre

La tenue d'une comptabilité de stocks est obligatoire pour le suivi des lotissements. Les terrains aménagés ne sont pas retracés dans des comptes d'immobilisation, car l'objectif d'une opération de lotissement consiste en la vente de ces derniers.

Au vue des prévisions de dépenses nouvelles, il convient d'ajuster la valeur du stock de terrains par des écritures. Cette régularisation se traduit par des recettes et des dépenses d'ordre équilibrées en section de fonctionnement comme en section d'investissement sans impact sur le résultat global du budget.

4- Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	0,00€
Constatation stocks exercice N (ordre)	0,00€
Résultat de fonctionnement reporté 2022	0,00 €
Total des recettes de fonctionnement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00 €
Annulation du stock exercice N-1 (ordre)	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	0,00 €
Affectation des résultats 2022	0,00 €
Annulation du stock exercice N-1 (ordre)	0,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
Résultat d'investissement reporté 2022	0,00 €
Recettes reportées	0,00 €
Total des recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses réajustées ou nouvelles	0,00€
Reprise du déficit 2022	959 752,38 €
Constatation stocks exercice N (ordre)	0,00 €
Dépenses reportées	0,00 €
Total des dépenses d'investissement	959 752,38 €
Besoin de financement	959 752,38 €

Le projet de budget supplémentaire se traduit par une augmentation de la participation du budget principal de 959 752,38 € par rapport aux prévisions établies lors du budget primitif.